

SUDOKU

(Le bulletin qui leur prend la tête)

Farce tragique à l'INT : le gâchis continue !

Et c'est reparti ! L'INT aura encore été le théâtre, cette année, d'une fin de promotion désastreuse avec pour solde de tout compte quatre prolongations de stages et un rétrogradé. Au-delà des conséquences personnelles et du drame humain que cette sanction constitue, il nous faut pointer la logique politique à l'œuvre dans ce gâchis.

Commençons par le plus méprisant. En estimant qu'un IET n'est pas digne, apte ou compétent pour devenir inspecteur du travail et lui infliger pour cela la sanction de le rétrograder comme contrôleur est la marque du mépris dans lequel est tenue la catégorie B dans ce ministère. Les contrôleurs du travail apprécient chaque année cette farce grotesque de la « *titularisation dans le corps des contrôleurs du travail* » des inspecteurs élèves saqués.

Continuons par le plus grotesque. Une IET, ancienne « coordo » contractuelle, préaffectée sur un poste de CMAT a été prolongée de plusieurs semaines. En clair, selon le jury, cette collègue, à l'issue de 18 mois de formation ne serait pas suffisamment apte à exercer des fonctions qu'elle remplit pourtant depuis plusieurs années. Cela prêterait à sourire si on n'avait pas envie de pleurer. Le pire, dans cette histoire, c'est que l'INT ne semble pas se remettre en question : en 18 mois de formation, aucune aide sérieuse n'a été apportée

aux collègues en difficulté sur des postes aux contours flous, aux missions changeantes.

Quel établissement d'enseignement ne se remettrait pas en cause sur ses manquements en terme de suivi et d'accompagnement ? Car finalement, il semble plus important à certains de sanctionner sur la base de DPA (Diagnostic-Plan-d'Action) et d'entretiens avec le jury plutôt que de former des inspecteurs compétent et armés pour faire respecter le Code du Travail. Demandez un peu autour de vous aux inspecteurs dans les DD (pardon, les UT) à quoi leur a servi leur DPA dans leur vie professionnelle... Au-delà de l'exercice formel, à rien la plupart du temps. Non pas que faire un état des lieux de sa section ou de son poste soit inutile... Mais la réalité des sections est tout autre. On voudrait formater des fonctionnaires zélés qui vont appliquer demain dans leur section un programme carré et chiadé ; on se paye la crise sociale et économique, la souffrance au travail et la demande individuelle, les demandes des IRP et des syndicats, les dossiers complexes de marchandage et la délinquance en col blanc masquée sous les oripeaux de la contrainte économique... Bref, le terrain.

Le drame humain, ensuite. Comment passer pour pertes et profits deux années de la vie d'un IET (préparation du concours et scolarité à

l'INT) ? Notre solidarité n'est pas que de principe. Nous vomissons ce gâchis humain et individuel, et nous lui apportons tout notre soutien syndical et amical et nous continuerons à être à ses côtés pour continuer la lutte pour sa titularisation, jusqu'au tribunal administratif s'il le faut.

Qui est LE rétrogradé de la promo 2008 ? Un IET qui bénéficie de bonnes évaluations de sa direction et dont le directeur tombe des nues en apprenant la rétrogradation. Quoi ! Un inspecteur pourrait être reconnu comme un bon « *professionnel* » (dixit JDC) par ses collègues et sa hiérarchie sans l'autorisation du jury ! Non, pas possible évidemment. Non pas que le jury ait jugé que notre collègue était un mauvais inspecteur du travail, mais voyez-vous, une école de service public digne de ce nom ne peut pas avoir 100% de titularisés, c'est comme ça. Au-delà des conséquences personnelles graves qu'entraîne cette décision, nous la dénonçons parce qu'elle est incompréhensible et injuste. Rien ne distingue notre collègue de la centaine d'IET de la promo 2008.

On ne peut s'empêcher de mettre en parallèle cette série noire (2006, 2007, 2008...) avec la politique de destruction du service public et de la fonction publique à l'œuvre depuis plusieurs années. Les différents rapports publics commandés par ce gouvernement et les précédents sur les écoles de service public sont des machines de guerre contre le statut de la fonction publique.

Le rapport Silicani intitulé « Livre Blanc sur l'avenir de la fonction publique » propose par exemple la professionnalisation des modes de recrutement, en donnant plus de place aux

compétences qu'aux connaissances trop académiques et en ouvrant les jurys de concours à des professionnels du recrutement. Le rapport Dorne-Corraze sur « L'organisation et le pilotage des recrutements au sein de la fonction publique » propose également d'inclure dans les jurys des « professionnels du recrutement »... Merci, c'est fait pour le concours 2010 d'IT : les membres du jury vont dès cette année être préparés par un cabinet privé aux techniques de recrutement du

privé et les candidats auront peut-être droit à la présence de DRH en face d'eux lors de l'oral. DRH que les futures inspecteurs peuvent contrôler ensuite dans le cadre de leur fonction... Ces deux exemples, qui nous concernent directement, ne sont que des gouttes d'eau dans un océan de propositions qui visent toutes à rendre la fonction publique plus flexible et le recrutement des fonctionnaires plus malléable.

Au-delà, la RGPP, le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite, la loi sur la mobilité dans la fonction publique qui augure d'un vaste plan de licenciement de fonctionnaires montrent que l'avenir d'une fonction publique au service du public a été passée par pertes et profits par les gouvernements successifs de ces dernières années. C'est dans ce contexte d'attaques sans précédent récent que les rétrogradations doivent être comprises. Demain, comme ailleurs en Europe, les fonctionnaires n'auront plus la sécurité de l'emploi qui leur garantit, dans une certaine mesure, leur impartialité. Une « certaine mesure » qui prend une dimension essentielle dans le cas de l'inspection du travail. ■



Extrait du « Livre blanc » de Silicani

« La titularisation quasi-systématique à l'issue de la période de stage conduit parfois à recruter pour plus de trente ans des personnes dont les capacités sont pourtant manifestement insuffisantes ou inadaptées.

Le nombre de non-titularisations après la nomination en qualité de stagiaire est extrêmement faible. Pourtant un nombre non-négligeable d'agents est en situation de difficulté professionnelle quelques années après leur recrutement. En outre, en l'absence d'évaluation a posteriori des recrutements, il est difficile d'améliorer ce processus. »

Voyage d'étude, Acte 1

Lisbonne, des vacances au forfait-jours

C'est parti pour les élèves-tortues avec leur maison sur le dos, barboteurs intempéstifs, sauvageons de formation, sans poste, sans domicile fixe, et maintenus pendant 18 mois en état d'oisiveté coupable, privés d'autonomie personnelle, infantilisés subitement pour les exigences de l'institut de l'entreprise... pardon du travail, qui veut faire pousser des cadres à l'américain dream, engraisé à la LOLF, élevé au sein cathodique de l'idéologie managériale.

Donc la colonie de vacances, digne des pires émissions de télé-réalité, continue et nous soumet à une nouvelle péripétie expérimentale : faire passer une semaine à ces élèves, frappés de minorité quel que soit leur âge, dans une grande ville européenne pleine de tentations, mais qu'ils ne verront qu'à travers les vitres du bus qui les trimballe entre conférences-langue de bois, orgies cogestionnaires et déjeuners interminables avec une valeur constante : quand on aime (= quand l'INT aime) on ne compte pas ses heures.

Vive le travail dissimulé et non payé des inspecteurs-élèves, dont la situation de stagiaire empêche de demander la pause-déjeuner au bout de cinq heures de ron-ron consensuel sur le dialogue social des partenaires dont un vieux barbu allemand nous avait

pourtant très simplement démontré que les intérêts étaient contradictoires.

Et le soir, pareil, pas de limite au plaisir de plancher sur un « rapport » dont l'INT lui-même admet qu'il n'a aucun intérêt, ni scientifique ni pédagogique, mais qu'il a pour seul but de produire un rendu, un mal productiviste nécessaire... dont on se sera auto-guérit en apprenant la nouvelle rétrogradation d'un collègue de la promo qui nous précède, le nouveau mal nécessaire de l'INT, le management par la peur à la sauce du ministère du travail, qui casse la carrière et bien souvent la santé psychique de la personne désignée comme maillon faible, pointée du doigt arbitrairement et parmi cent comme le mouton noir, le vilain canard, sommée de quitter le loft par la petite porte par les spectateurs restreints d'un jury en mal de candidat à l'élimination, auquel il ne manque que les paillettes showbiz des producteurs d'Endémol.

Pour nous le spectacle s'arrête un instant, sous le choc de l'élimination d'un des nôtres, et la colère monte. Plus de rapport, plus de dialogue pipeau, assez de mensonges pédagogiques et d'efforts pour se conformer à la pensée unique ! ■

Voyage d'étude, Acte 2

La Haye, consensus et pause-café

Ceux et celles d'entre nous qui se disaient que le voyage d'étude ne servait à rien ont vu leur pronostic confirmé de manière éclatante la semaine dernière. Sur deux jours et demi de « travail », à peine une matinée a été consacrée à la présentation de l'inspection du travail néerlandaise. Au cours des deux jours restants, les différents intervenants se sont efforcés de nous montrer à quel point syndicats, patronat et pouvoirs publics étaient sur la même longueur d'onde aux Pays-Bas.

On se souviendra particulièrement de l'intervention du syndicaliste fier d'avoir conclu des accords prévoyant 0% d'augmentation pour les salariés car en temps de crise il faut bien que tout le monde fasse des sacrifices (« On se focalise trop sur les salaires », dit l'alter ego de Laurence Parisot, et puis « la crise est une chance pour nous », on pourra en profiter pour faire des formations). Nous avons d'ailleurs été ravis d'apprendre le lendemain que les employeurs néerlandais continuaient à distribuer des dividendes

pendant que l'Etat leur versait des subventions au titre du chômage partiel ; comme quoi certains sont toujours plus sacrifiés que d'autres (n'est-ce pas Frantz ?).

Mais le clou du spectacle a certainement été la visite de l'entreprise de BTP (comme par hasard celle qui a retapé le bâtiment du ministère du travail et des affaires sociales !) au cours de laquelle un salarié, Frantz (c'est bien connu les salariés n'ont qu'un prénom, par contre pour les DRH c'est Mr X ou Mme Y), nous a expliqué sous l'œil attendri de ses employeurs à quel point le chômage partiel représentait une solution idéale pour lui.

En clair de la propagande patronale pur sucre, intégralement prise en charge par le ministère du Travail, qui soigne sa vitrine sociale auprès des autres pays européens. Bilan : un beau gâchis d'argent et surtout de temps qui aurait pu être consacré à tellement d'autres choses (pourquoi pas des congés bien mérités !). ■

SUD Travail mis en examen : Non à la répression anti-syndicale !

Le 4 décembre 2009, Pierre Joanny, secrétaire national de SUD Travail-Affaires Sociales, a été mis en examen par un juge d'instruction de Lyon pour « injure publique envers une administration publique. Cette mise en examen fait suite à une plainte déposée par l'INTEFP à l'encontre d'un texte paru dans *Tout Va Mieux* n°50 et intitulé « Brûler l'INT ».

En déposant cette plainte, la direction de l'INT et derrière elle le Ministère du Travail ont fait le choix d'attaquer frontalement la liberté syndicale et la liberté d'expression.

Car de quoi s'agit-il au fond ? D'un billet irrévérencieux, pamphlétaire, provocateur mettant en cause l'INT dans un contexte de mobilisations successives contre les rétrogradations d'Inspecteurs-élèves du travail des promos 2006 et 2007.

Nous devons collectivement être vigilants sur ce type de mise en cause d'un syndicat. Ceux qui n'ont pas hésité, aux côtés de l'administration, à mettre en cause SUD Travail comprendront demain qu'il ne leur restera plus qu'une alternative : être les chiens de garde fidèles de cette administration ou risquer des suites judiciaires à la moindre action syndicale.

Ainsi demain, une mise en cause un peu virulente d'un Direccte, une occupation un peu agitée d'un CTPR, un tract tournant en ridicule une mesure gouvernementale ou appelant au boycott d'un Cap-Sitere ou d'une évaluation pourraient déboucher sur des plaintes pour injure, pour violence aggravée, pour appel à la rébellion... Ainsi, demain, des qualifications telles que « ministère de la honte » ou « Etat raciste » pourront faire l'objet d'actions en justice pour faire taire les voix discordantes... Exagérations ?

Pas sûr. Il suffit de regarder ce qu'il se passe ailleurs en France pour comprendre que la logique de ce gouvernement (comme du précédent d'ailleurs) est bien de casser par tous les moyens ceux qui remettent

en cause leur politique de casse des services publics et de caporalisation des fonctionnaires.

L'an dernier, plusieurs enseignants « désobéisseurs » ont été traduits en conseil de discipline et menacés de licenciement de la fonction publique pour leurs actions contre les réformes. En Midi-Pyrénées, un maire a porté plainte pour

diffamation suite à un tract de SUD Collectivités territoriales. Ailleurs, ce sont des militants ou de simples citoyens qui sont traduits en justice parce qu'ils hébergent des sans-papiers ou mènent des actions contre les OGM...

La criminalisation de plus en plus forte de l'action syndicale et militante est une triste réalité. Mais elle n'est pas une fatalité ! Nous devons résister collectivement à ces tentatives de répression, sous peine d'en subir tous et toutes les conséquences demain. Pour notre part, quelle que soit l'issue du

procès à venir, les attaques de notre État-patron ne parviendront pas à nous faire rentrer dans le rang.

Nous continuerons à porter des critiques fortes sur la politique de formation mise en oeuvre par l'INT qui ne répond pas aux besoins des agents et qui même exclut la majorité des agents - à priori les moins qualifiés (les C).

Nous dénoncerons encore les méthodes d'infantilisation pour les stagiaires et les IET.

Nous continuerons à défendre l'amélioration des conditions de travail au sens large des agents de l'INT.

Nous continuerons à dire que la vision patronale et partenariale du métier de contrôle défendue par l'INT ne peut absolument pas satisfaire les agents de l'Inspection du travail ni la nécessité de défendre les droits des salariés soumis à l'arbitraire patronal et à la subordination.

Notre syndicalisme restera intransigeant avec le modèle libéral qui casse le code du travail, l'emploi et le service public. ■



Les luttes sociales ne seront pas un diner de gala

Dans une période de crise sociale extrêmement forte où patronat et gouvernement sont décidés à faire payer lourdement la crise aux salarié-es, aux chômeurs-euses, aux retraité-es et aux précaires, la répression à l'encontre de ceux et celles qui luttent se multiplie :

→ Procès engagé par la direction de Continental contre des ouvriers poursuivis suite aux actions contre le plan de licenciement. Le Tribunal d'Amiens, en appel, confirme les amendes mais pas les peines de prison.

→ Délégué syndical CGT de Caterpillar : la direction a demandé l'autorisation de le licencier à l'inspecteur du travail, qu'il a refusée pour discrimination syndicale (refus confirmé par le ministère après un recours).

→ Multiplication des sanctions à l'égard des syndicalistes à EDF-GDF, comme ce militant de Toulouse pour avoir remis le courant à une famille de RMistes dans le cadre du collectif Robins des Bois.

→ Militants de l'USTKE condamnés à de la prison ferme pour « entrave à la circulation d'un aéronef ».

-Répression contre des enseignants désobéisseurs qui refusent les réformes imposées par leur ministère.

→ Demandes de licenciement économique de représentants du personnel qui se multiplient dans les services : c'est la crise, et surtout une bonne occasion de se débarrasser de militants trop actifs...

L'objectif ? Casser les capacités de résistance de l'ensemble des salariés.

Les armes de restriction ou de répression des activités syndicales ne manquent pas : poursuites disciplinaires, poursuites pénales, actes d'intimidation ou d'obstruction. Les motifs invoqués tendent à placer les actions, effectuées dans le cadre du droit syndical, sur le terrain de la faute disciplinaire ou professionnelle.

Les patrons parlent de violence des salariés quand la lutte s'intensifie et prend de nouvelles

formes. Mais la vraie violence, c'est la leur : celle qui consiste à broyer des salariés durant des années, à les exploiter puis à vouloir les jeter dehors, dans le seul but de faire toujours plus de profits. Dans le même temps, cette justice et ce gouvernement continuent de laisser faire les « patrons voyous » souvent à l'origine des plans de licenciement. A Toulouse les CRS interviennent pour évacuer les grévistes de Freescale bloquant la production, mais restent bras croisés devant le lock-out pratiqué par la direction de Molex pendant l'été 2009...

L'Etat lui-même prend le chemin d'une gestion



privée de ses agents : les mesures sur la mobilité des fonctionnaires pourraient servir d'outil de marginalisation de nos collègues trop remuants.

Il faut mettre un coup d'arrêt à cette criminalisation de l'action syndicale et des luttes sociales, en appelant systématiquement à la solidarité avec nos camarades en lutte qui subissent cette répression et à l'arrêt de toutes les poursuites engagées contre les syndicalistes. Seules des luttes sociales offensives seront capables de mettre un terme aux attaques du patronat et du gouvernement. ■

Stratégie de Lisbonne et « modernisation du modèle social européen »¹

Les 25 et 26 mars prochain, se tiendra le Conseil européen de printemps : celui-ci fera notamment le bilan de la fameuse « Stratégie de Lisbonne », qui a servi de guide aux politiques européennes depuis dix ans, notamment dans les champs emploi et travail.

L'objectif affiché était de faire de l'Union européenne « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde d'ici à 2010, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale ».

Il est précisé, quant au volet « social », qu'il faut « moderniser le modèle social européen en investissant dans les ressources humaines et en luttant contre l'exclusion sociale ». Que signifie une telle « modernisation » ? Il faut, dit la stratégie, encourager « les systèmes de protection sociale à favoriser la croissance de l'emploi et de la productivité plutôt qu'à l'entraver ».

La diminution des indemnités chômage et des pensions de retraite

Ainsi, « la différence entre le revenu du travail et le revenu lié au chômage ou à l'inactivité devrait être telle qu'elle encourage les personnes à accéder au marché du travail ». Il s'agirait « rendre l'emploi financièrement attrayant », l'hypothèse étant que les chômeurs et chômeuses ne sont pas incités à chercher un emploi parce que le revenu lié au chômage est trop élevé. Ainsi les dispositifs sociaux d'indemnisation du chômage continuent partout en Europe à être revus à la baisse.

La nécessité de l'emploi des seniors est affirmée comme incontournable en raison du vieillissement de la population dans tous les pays européens. Concrètement, les « réformes » menées dans ce cadre dans les différents pays européens ont abouti à diminuer les pensions. Comme le note un rapport de l'OFCE de 2007 sur l'emploi des seniors, « la baisse du niveau des retraites et des salaires ainsi que la libéralisation du marché du travail créent des emplois faiblement rémunérés que les seniors seraient contraints d'accepter », pour compléter une pension insuffisante.



La précarisation du travail.

En matière de droit du travail, la Commission rendait public fin 2006 un Livre vert intitulé « Moderniser le droit du travail pour relever les défis du 21^{ème} siècle ». Ce Livre vert fut suivi en juin 2007 d'une Communication de la Commission « Vers des principes communs de flexicurité² ». Selon la Commission européenne, le marché du travail serait « trop protégé ». Pour lutter contre la division entre les exclus, outsiders et les intégrés, insiders, il faut accroître la flexibilité de ces derniers.

Il s'agit donc, au nom de la lutte contre le chômage et la précarité, de supprimer les normes de protection de l'emploi, d'assouplir les règles d'embauche et de licenciement, de généraliser la flexibilité et la précarité du travail... L'objectif de la Commission est d'accélérer les évolutions se déroulant au niveau national pour promouvoir un « autre modèle contractuel », en lieu et place du contrat à durée indéterminée, qui organise encore la grande majorité des relations au travail dans la plupart des pays européens.

Ces orientations doivent être mises en perspective avec les récents arrêts de la Cour de Justice de l'Union européenne, qui considère qu'il n'est pas permis « de subordonner la réalisation d'une prestation de services d'une entreprise d'un autre pays de l'Union à l'observation de conditions de travail et d'emploi allant au-delà

¹ Cet article s'appuie sur les contributions de Pierre Khalfa, Christiane Marty et Gilles Raveaud, à un document de travail d'ATTAC sur la stratégie de Lisbonne.

des règles impératives de protection minimale »³ ; que les droits fondamentaux, dont le droit de grève, sont soumis à un principe de proportionnalité afin que puisse être garantie la liberté du commerce⁴, que « rien ne justifie que les dispositions ayant trait aux conventions collectives de travail (...) puissent (...) relever de la notion d'ordre public⁵ », ce qui remet en cause la notion d'ordre public social.

Le « test suédois ».

La stratégie de Lisbonne affichait une volonté d'augmenter le taux d'emploi dans l'Union européenne et de le porter à 70% en 2010, afin d'améliorer l'équilibre budgétaire des systèmes d'assurance chômage, de retraite, et de santé. L'Union cible prioritairement deux publics, les femmes et les seniors.

Bien que constatant que « tous les objectifs européens [de taux d'emploi total, pour les femmes et les travailleurs âgés] sont d'ores et déjà dépassés » par la Suède, l'UE ne s'est pas privée de remarquer que la Suède se caractérisait par « la charge fiscale pesant sur le travail la plus élevée de l'Union européenne » et que les systèmes d'allocation chômage étaient « relativement généreux ». De ce fait, il était demandé à la Suède de « poursuivre les réformes des systèmes d'imposition et d'indemnisation », afin de « renforcer les incitations au travail ». En clair, il s'agit d'accroître l'écart entre le montant de l'allocation chômage et le salaire après impôts, afin de cesser de dissuader les chômeurs de retrouver un emploi.

L'objectif de la stratégie de Lisbonne n'est pas d'assurer un droit à l'emploi à tous, mais de forcer tout un chacun à accepter un emploi, quelle qu'en soit sa qualité. Elle consiste en un alignement sur le modèle américain (un grand nombre d'emplois de services précaires), plutôt que le modèle suédois (abondance des emplois de services publics).

En conclusion...

La stratégie de Lisbonne est le fil conducteur de toute une série de réformes qui, au nom de la compétitivité, consistent depuis plusieurs années à soumettre à la concurrence et privatiser les services publics⁶, flexibiliser et précariser le travail, casser les systèmes de redistribution et de solidarités. Son objectif est un grand marché européen complètement libéralisé, intégré au marché au mondial, et « compétitif » c'est-à-dire toujours plus profitable et rentable pour les détenteurs des capitaux. Par la nécessaire « adaptation à la mondialisation », on justifie ainsi toutes les régressions sociales et catastrophes écologiques, alors même que c'est la Commission européenne de concert avec les gouvernements qui a développé le libre-échange comme moyen de faire peser une contrainte sur les choix publics. Face au dumping social et fiscal, et à la mise en concurrence des modèles sociaux et des travailleurs, les résistances et mobilisations doivent converger. C'est tout l'enjeu de la construction d'un mouvement social européen...

En Suède comme aux Etats-Unis, c'est le secteur des services qui explique la très grande majorité de l'emploi. Mais...

Aux Etats-Unis, les emplois de service se trouvent d'une part dans la distribution (grandes surfaces), la restauration, l'hôtellerie, etc., secteurs fortement pourvoyeurs de petits emplois mal payés, ce que l'on pourrait appeler des emplois de « serveurs » (serveurs, hôtesse, etc.). Les emplois de services se trouvent ensuite dans la finance, la recherche, l'enseignement supérieur privé, etc., qui offrent, à l'inverse, des emplois très rémunérateurs.

En Suède, l'emploi de service est essentiellement public. Il se trouve principalement dans la santé, l'enseignement, l'accueil des jeunes enfants, bref dans le secteur général du « soin ». Ces emplois sont financés par des prélèvements obligatoires qui figurent parmi les plus hauts du monde (de l'ordre de 50% du PIB). Ils offrent des emplois de qualité à ceux – et celles – qui les occupent. C'est grâce à cette politique que le taux d'emploi des femmes est particulièrement élevé en Suède (72% en 2008, contre seulement 60% dans l'UE-15 et en France). L'effet est double : d'une part, le système étendu de gardes d'enfants permet aux mères de travailler. D'autre part, les nombreux emplois de qualité disponibles dans les services publics offrent un débouché professionnel aux femmes.

³ Arrêt Ruffert, point 33.

⁴ Arrêt Laval, point 108.

⁵ Arrêt Luxembourg, point 65.

⁶ Les libéralisations des services publics de réseaux ont commencé avant la stratégie de Lisbonne, celle-ci en consacre le principe et se fixe pour objectif « d'accélérer la libéralisation dans des secteurs tels que le gaz, l'électricité, les services postaux et les transports ». Avec le volet « économie de la connaissance », elle organise l'ouverture du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche, en lien avec le processus de Bologne.

